



divorce et separation des biens

Par **romrom**, le **22/06/2009** à **12:58**

Bonjour,

Mes parents sont separees depuis plus de 10 ans maintenant, ils avaient commencer une procedure de divorce/separation (je ne sais plus trop bien) mais qui n a jamais abouti car l une des parties (mon pere) avait quitte le pays et n est par la suite jamais revenu. Mes parents avaient achete une maison en 1993, a credit. Avant son depart du foyer familial, ma mere l a rembourse de sa participation au frais de la maison, et il lui a signe un papier comme quoi cet argent correspondait a sa part investi dans la maison et que pour cet argent il lui laissait la maison. Ma mere a par la suite continue a paye seule les charges de la maison, credits et l education des enfants cela sans jamais ne rien lui demander. Seul probleme ce document n a jamais ete enregistre et le divorce n a jamais ete regle.

Je souhaiterais savoir si une procedure de divorce etait relancee est ce que ce papier aurait de la valeur, et est ce qu il serait pris en compte donc que la maison revient seule a ma mere. Je tiens a preciser que mon pere a eu d autres enfants avec une autre femme.

Pouvez vous me dire quels sont les droits de ma mere. Chez quelles personnes devons nous nous tourner, avocats droit familial, notaire...?

Merci par avance de votre reponse

Cordialement,
Romrom

Par **patinette**, le **22/06/2009** à **13:36**

bonjour,

vous devriez consulter un avocat, il existe des permanences gratuites, dans les mairies.

La situation de votre maman est scabreuse, pas divorcée, votre père a des enfants d'un autre lit, ces enfants peuvent prétendre à une part sur la maison, et votre mère devra donner la part à votre père, un papier fait entre eux n'a aucune valeur juridique.

Par **romrom**, le **22/06/2009** à **15:07**

Merci de cette reponse. Je me doutais un peu que tout cela n etait pas tres carre mais bon

vaut mieux deux avis qu'un.

Oui en effet il faudra qu'elle contacte un avocat mais ça n'a pas l'air d'être un gros souci pour elle. Elle ne se rend pas compte des conséquences que tout cela pourrait impliquer plus tard. Je me renseignerai auprès d'un avocat.

Merci bien

Romrom

Par **patinette**, le **22/06/2009** à **15:25**

parfois même si cela n'est pas facile, il vaut mieux faire les choses en règle, cela peut protéger votre maman contre les enfants de son mari qui peuvent demander légalement la part de leur père.